



**Fiche n°4 - CONTENU MINIMAL d'une EVALUATION SIMPLIFIEE
des INCIDENCES NATURA 2000 en SITE CLASSE**
(Code de l'Environnement, article R.414-23, I)

Pour certains plans, projets et manifestations listés par l'article R.414-19 du code de l'environnement une évaluation des incidences Natura 2000 (EIN) doit être jointe à la demande d'autorisation, quelle qu'en soit l'importance ou la localisation. Il s'agit, notamment, des **travaux soumis à autorisation au titre de la loi de 1930 sur les Sites Classés**.

Pour autant le contenu de cette EIN est à proportionner au regard de l'importance du « projet » et des enjeux de conservation des sites concernés. Une **évaluation dite « simplifiée »** pourra s'avérer suffisante si elle permet de démontrer que le projet n'est pas susceptible d'affecter un site Natura 2000. Pour un « projet » situé à l'extérieur d'un site Natura 2000 et à une distance importante avec les sites les plus proches, une évaluation simplifiée sera souvent suffisante. Dans le cas contraire, il conviendra en général de produire un dossier plus complet.

Contenu du dossier d'évaluation simplifié des incidences Natura 2000 :

1/ Description du projet (y compris de la phase chantier éventuelle, les emprises, la zone d'influence) et calendrier de réalisation.

2/ Carte permettant de localiser le projet et l'espace sur lequel il peut avoir des effets ainsi que les sites Natura 2000 susceptibles d'être concernés par ces effets.

3/ Liste des sites Natura 2000 concernés (n° de site, nom, listes des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site, ...), en précisant les distances lorsque le projet est hors sites Natura 2000.

4/ Exposé sommaire mais argumenté des incidences que le projet est ou non susceptible d'occasionner sur les sites Natura 2000 concernés.

Cet exposé intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes sur la zone concernée par le projet (autres activités humaines, artificialisations antérieures, enjeux écologiques ...).

5/ Conclusion du type :

« Dans ces conditions, je considère que le projet et la phase de travaux ont (ou n'ont pas) d'effet significatif sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés.

Fait à , le.....

Signature

Nom et qualité du signataire »

Où trouver des informations sur Natura 2000 ?

- *liste des habitats et des espèces* : voir site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) :

<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

- *périmètres et noms des sites Natura 2000* : voir site internet de la DREAL Aquitaine :

<http://www.donnees.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/DREAL/>

- *contenu de l'évaluation d'incidences sur Natura 2000* : voir code de l'environnement, article R.414-23

- *généralités sur les évaluations d'incidences* : voir site internet du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Evaluation-des-incidences-sur-les-.html>
